

Comment se rendre à la convention :

Maison ND du Chant d'Oiseau
Avenue des Franciscains 3 A
1150 Bruxelles (Belgique)



A partir de la gare de Bruxelles Midi :

Métro: ligne 6 – Direction Elisabeth jusqu'à Art-Loi
Métro: ligne 5 – Direction Herrmann-Debroux jusque Thieffry
Bus: ligne 36 – Direction Konkel jusqu'au Chant d'Oiseau



Depuis l'aéroport de Bruxelles-national à Zaventem :

Train jusqu'à Bruxelles-Central
Métro: ligne 5 – Direction Herrmann-Debroux jusque Thieffry
Bus: ligne 36 – Direction Konkel jusqu'au Chant d'Oiseau



En voiture :



La Région de Bruxelles-Capitale est une Zone de Basses Emissions. Les critères d'accès pour circuler dans la LEZ dépendent de la catégorie, du carburant et de la norme euro du véhicule. Aujourd'hui, les voitures (de la catégories M1), les (mini)bus (de la catégorie M2), les bus et autocars (de la catégorie M3) ou les camionnettes (de la catégorie N1, à l'exception des véhicules N1 avec le code carrosserie BC) qui roulent au diesel avec la norme Euro 0, 1, 2, 3 et 4 ou à l'essence avec la norme Euro 0 et 1 **sont interdits** à la circulation.

Les parkings de transit « Park and Ride » (P+R) sont une solution qui permet de garer sa voiture, les parkings de Ceria-Coovi, Kraainem, Lennik, UZ et Stalle sont accessibles aux véhicules qui ne respectent pas les critères d'accès de la LEZ.

Site internet officiel pour vérifier si votre véhicule peut circuler à Bruxelles :

<https://lez.brussels/mytax/fr/>